

pliquer la loi. C'est absurde, monsieur l'Orateur, de prétendre qu'en posant des questions, on pourrait être accusé d'influence politique excessive. C'est de la foutaise; c'est renoncer tout à fait à exercer ses responsabilités ministérielles. On doit certes poser des questions. Je présume que chaque semaine, lors des séances d'information, le solliciteur général pose des questions. S'il ne le fait pas, on devrait lui demander pourquoi. Et que dire de ses prédécesseurs? Pourquoi ne posaient-ils pas de questions?

Tous ces faux-fuyants et ces habiles diversions, depuis deux semaines, dénotent une seule chose, c'est que le gouvernement et ses ministres se sont soustraits à leurs responsabilités. Il ne peut en être autrement.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Certaines de ces responsabilités sont difficiles à exercer, monsieur l'Orateur. Il est banal de dire quelle différence il y a entre la dissidence politique et la subversion. C'est un problème délicat et personne de ce côté-ci de la Chambre ne le nie. Mais assurément, cette difficulté n'excuse aucun ministre de se garder de se renseigner. Il ne peut en être ainsi dans notre régime en ce qui concerne la compétence ou la responsabilité ministérielles.

Malheureusement, le solliciteur général cherche la solution facile, modifier la loi pour ne pas la violer. C'est une solution banale. Il demande aux Canadiens de ne pas juger trop sévèrement certaines personnes en cause. La population ne juge pas sévèrement les personnes incriminées, monsieur l'Orateur, mais elle juge rigoureusement, comme c'est son droit par l'intermédiaire de ses représentants élus, la compétence et la responsabilité des ministres.

Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il ne voulait pas que nous jugions les personnes en cause de façon trop sévère. C'est de la foutaise. Juger les gens est notre travail et c'est la raison d'être de la Chambre.

Le solliciteur général a déclaré que certains voulaient voir tomber des têtes. Il s'est aussi opposé à l'expression «forces de sécurité du gouvernement». Si nous ne pouvons même pas utiliser cette expression sans que le solliciteur général ne s'y oppose, quelle expression pouvons-nous utiliser? Selon le solliciteur général, nous donnons l'impression que c'est une police d'État. C'est ridicule.

Enfin, le solliciteur général a déclaré que toute la question sera renvoyée à la commission royale. Quand il ne sait plus quoi répondre, il déclare que tout sera examiné par la Commission royale. Sans y être pour rien, la Commission McDonald a été dépassée par les événements, une véritable avalanche d'événements comme le disait un éditorial.

La commission a été établie à cause d'une allégation d'activité illégale—le secrétaire parlementaire hoche la tête—et le gouvernement avait garanti à la Chambre qu'il n'y en aurait pas d'autres. J'invite le député à vérifier le compte rendu et à me reprendre quand j'aurai terminé si je me trompe. Je serais heureux qu'il le fasse.

A ce moment-là, il n'était pas question d'une révélation après l'autre chaque jour et chaque fois que nous regardons la télévision ou que nous lisons un journal. Tout cela ne me réjouit pas et cela ne réjouit pas non plus les députés de notre parti et certainement pas le secrétaire parlementaire lui-même. Ce que je veux dire, c'est que compte tenu du moment où la

Sécurité

Commission McDonald a été établie, elle a été dépassée par les événements. Je ne veux pas dire que la commission devrait être dissoute. Loin de là. Elle doit continuer son travail, mais il faut bien préciser un point. Les événements qui se sont produits depuis l'établissement de la Commission McDonald touchent la règle du droit, les limites imposées aux activités de sécurité nationale, le contrôle exercé par le secteur politique sur les forces policières et le discernement des ministres. La Commission McDonald n'est pas chargée d'examiner l'aspect politique du problème et elle ne peut pas l'être. Son mandat n'est pas assez vaste. Sans parler de cela, quel intérêt la Commission aurait-elle à prendre cette responsabilité? Aucun, monsieur l'Orateur. La Commission est dépassée par les événements.

Ne serrait-ce que pour défendre l'intégrité de la GRC, n'attendons pas les délibérations laborieuses de la Commission. Celle-ci n'a pas pour mandat de regagner la confiance de la population. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, en ce 15 novembre, au Canada, c'est à une mise en question de l'intégrité non seulement de l'administration des organisations policières, ce qui est déjà grave, mais de tout le régime politique.

C'est à la Chambre des communes et à nulle autre institution de s'occuper de la question. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je demande instamment au gouvernement de revenir sur son refus de mettre sur pied un comité omnipartite de la Chambre des communes, car nous pensons, comme beaucoup de Canadiens, que seule la Chambre et les députés réunis en comité peuvent prendre les premières dispositions pour réagir.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ce qui m'a paru absolument désolant dans les événements de la semaine dernière ou des deux dernières semaines, ce n'est pas tant les activités de la GRC, quoiqu'il me faille reconnaître que, dans certain cas, la police méritait les critiques qui lui étaient faites, mais plutôt l'indifférence complète du gouvernement canadien face à ses responsabilités et à toute la question des droits civils qui dépendent pourtant directement du maintien de l'ordre.

• (2122)

Nous avons vu les membres du gouvernement manquer de respect envers le principe de la loi et de l'ordre, et je me propose d'apporter des preuves à l'appui de ma déclaration. A mon avis, c'est l'élément le plus sombre de toute cette affaire et c'est tellement inutile. Monsieur l'Orateur, je crois que c'est tout simplement stupide.

Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), au cours des discussions auxquelles elle a participé à l'Université Carleton, a parlé avec plus de sagesse que tous les autres ministres qui ont fait des déclarations à ce sujet lorsqu'elle a dit qu'il ne s'agissait pas d'une situation d'urgence, que la meilleure attitude à adopter—et j'insiste sur ceci—consistait en ce que les membres du gouvernement disent: «Une chose sérieuse vient de se produire, une affaire louche, et nous avons l'intention d'ouvrir une enquête. Nous tenterons même des poursuites si c'est nécessaire. Nous avons l'intention d'instituer une commission qui aura pour tâche de rechercher les ramifications possibles de cette affaire».